

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/07/81

Objet : 81 - Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec M. Pascal Prieur, Directeur de l'Association Musique Expérience, pour l'organisation de concerts

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser des concerts à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation conclu avec M. Pascal PRIEUR, Directeur de l'Association Musique Expérience -Pôle culturel- 23 rue du Couvent, 50 220 DUCEY-LES-CHERIS, pour l'organisation d'une représentation tout public du spectacle « A l'ouest je te plumerai » du groupe OLIFAN qui aura lieu à « La Halle Michel Drucker », le samedi 17 décembre 2022 à 15h30 pour laquelle une billetterie sera ouverte, au tarif unique 2022 de 7,50 € (et 5 € pour les enfants de moins de 13 ans), pour un montant total de 2278,80 € T.T.C.

Fait à Vire Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220712-81-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/07/81 du 12 juillet 2022

